



# BULLETIN D'INSCRIPTION FCM-ESCRIME

## SAISON 2023 / 2024



### SEANCES HEBDOMADAIRE - SAISON 2023 - 2024

LUNDI	
17h00 - 18h30	Fleuret jeunes M13-M15 Maitre GERARD Thierry
18h30 - 20h00	Epee (Jeunes et Adultes) Maitre GERARD Thierry
MARDI	
18h00 - 20h00	Fleuret jeunes (compétiteurs) Maitre GERARD Thierry
18h00 - 19h30	Sabre Laser (Jeunes) ASSOUMANI Chaharman
19h30 - 21h00	Escrime Artistique (à partir de 16ans) THIEL Guilhem
MERCREDI	
9h00 - 10h30	Fleuret (M9-M13) Maitre GERARD Thierry
10h30 - 12h00	Fleuret (M9-M13) Maitre GERARD Thierry
14h00 - 15h00 15h00 - 16h00	Cours 1 - 1 <sup>ère</sup> LAME (4-6 ans) Cours 2 - 1 <sup>ère</sup> LAME (4-6 ans) LEYSSENS Isabelle
14h00 - 15h30	Fleuret (M9-M13) Maitre GERARD Thierry
15h30 - 17h00	Fleuret (M13-M15) Maitre GERARD Thierry
18h30 - 20h00	Epee (Jeunes et Adultes) Alexandre BOUZAID
	Fleuret (Jeunes et Adultes) Maitre GERARD Thierry
JEUDI	
16h30 - 18h00	Fleuret (à partir de M13) Maitre GERARD Thierry
19h30-21h00	Sabre Laser (Adultes) M.DESBRUGERE Franck
VENDREDI	

**Suite au déménagement au CRSA, le FCM-Escrime ne possède pas de créneaux permanents les vendredi, il pourra y avoir des séances en partenariat avec les clubs aux alentours et un accès ponctuel à la salle d'armes lors des beaux jours lorsque le club de Tir à l'arc sera en extérieur.**

**Ces exceptions seront communiquées par le Club et son Maitre d'Armes dans les 72h qui précèdent la séance.**

### SAMEDI (et / ou) DIMANCHE

Compétition ou représentations extérieures selon calendrier du Club

**Centre Régional Sportif d'Alsace**  
(Secteur Escrime au R-2)  
5, rue des Frères Lumière  
68200 MULHOUSE  
Tél : 03.89.60.54.26

A compter de la saison 2023-2024, le FCM-Escrime sera résidant au Centre Sportif Régional d'Alsace (CRSA), nous disposons selon les disponibilités de la Salle d'armes (partagée avec le tir à l'arc) et de la Salle de Boxe, toutes les deux sont attenantes et accessibles par la Salle d'Armes. Le CRSA est ouvert sur chacun de nos créneaux mentionnés précédemment hormis les périodes de vacances.

Toute modification de planning vous sera communiquée par votre Maître d'Armes (appels ou SMS) ou par notre Secrétaire Générale. Une diffusion sur le site internet et un envoi de mail complètera l'information. Séances mixtes.

Nota : Les créneaux sont à titre indicatifs, possibilités de modifications (voir auprès des entraîneurs).



# BULLETIN D'INSCRIPTION FCM-ESCRIME

## SAISON 2023 / 2024



### DEMANDE D'INFORMATIONS PERSONNELLES

- NOM : ..... NÉ(E) LE : ..... / ..... / .....
  - PRÉNOM : ..... À : .....
  - NATIONALITÉ : ..... Sexe :  Dame  Homme
  - ADRESSE : .....
  - CODE POSTAL / VILLE : .....
  - PROFESSION DU TIREUR : ..... Tél : .....
  - PROFESSION DE LA MAMAN : ..... Tél : .....
  - PROFESSION DU PAPA : ..... Tél : .....
  - ADRESSE E-MAIL (OBLIGATOIRE) : .....
- FLEURET  ÉPÉE  1<sup>ère</sup> LAME (4-6 ans)  ESCRIME ARTISTIQUE  SABRE LASER
- PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB (bénévolet)  PARTICIPATION AG DU CLUB (24 novembre 2023)
- Origine de l'inscription au Club :  Scolaire  Animation  Autre (à préciser) : .....

### AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE PHOTOGRAPHIEE

- AUTORISE, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le FCM-Escrime, résidant au CRSA 5, rue des Frères Lumières à Mulhouse et toute personne agissant pour son compte à utiliser, reproduire et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image ou celles de mes enfants qui sera photographiée à l'occasion des diverses activités de l'association. Ces images servent uniquement à alimenter notre site internet et notre compte Facebook pour la promotion de notre club et de notre sport.

N'AUTORISE PAS.

Signature(s) :

A : .....

Le : .....

**CADRE RÉSERVÉ AU CLUB**  
Toute information inscrite dans le cadre entraînera un refus du dossier par le Club  
Calcul de la cotisation : ..... (Activité) x ..... (Tarif) + ..... (Location) = ..... €

- CERTIFICAT MEDICAL (date : ..... / ..... / 20.....) DOSSIER D'INSCRIPTION ET COTISATION
- Certificat Médical (1<sup>ère</sup> inscription au Club)  Dossier rempli : n° .....
- Attestation Médical (réinscription + certif. de - 3ans)  Catégorie Tireur : .....
- Certificat Médical Vétérain  Chèque de Caution : .....
- COTISATION DU TIREUR (CHQ / LIQUIDE / RIB)  Numéro de Licence FFE : .....
- ..... / ..... / .....  
(lundi 0 Octobre) - (lundi 15 janvier) - (lundi 22 avril)





# BULLETIN D'INSCRIPTION FCM-ESCRIME SAISON 2023 / 2024



## COTISATIONS ANNUELLES - SAISON 2023 / 2024

Le FCM-Escrime offre la première séance à ses nouveaux adhérents :  
Le matériel sera loué et distribué qu'à condition de la régularisation du dossier d'inscription.

<input type="checkbox"/> ADULTE .....	308 €	<input type="checkbox"/> DAME DE D'ARTAGNAN .....	70 €
<input type="checkbox"/> JEUNE (- de 18 ans) et ETUDIANT .....	258€	<input type="checkbox"/> LICENCE ADMINISTRATIVE .....	50 €
<input type="checkbox"/> BABY ESCRIME (4 à 7 ans) .....	140 €	<b>TARIF DEGRESSIFS FAMILLES *</b>	
<input type="checkbox"/> ESCRIME ARTISTIQUE .....	140 €	<input type="checkbox"/> MEMBRE N°1 .....	100%
<input type="checkbox"/> SABRE LASER JEUNE (12 à 16 ans) .....	140 €	<input type="checkbox"/> MEMBRE N°2 .....	75 %
<input type="checkbox"/> SABRE LASER ADULTE (16 ans à Vétéran) .....	200 €	<input type="checkbox"/> MEMBRE N°3 .....	50%
<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT CONV. SUAPS ** .....	110 €	<input type="checkbox"/> MEMBRE N°4 .....	25%

Compris dans les cotisations FCM 23-24 - Tarif des licences FFE (\*) - Montant licence FFE / Participation à la vie du CR / Cout total

Selon catégories : M5 à M7 : 16.00 / 14.30 / 30.30€ / M9 : 28.00 / 25.40 / 53.40€ / M11 à V4 : 34.00 / 32.90 / 66.90€  
Enseignement : 34.00 / 32.90 / 66.90€ - Dirigeant : 21.00 / 17.50 / 38.50€ - Santé : 8.99 / 00.00 / 8.99€ - Pass Découverte : 5.00 / 00.00 / 5.00€  
Handisport : 10.50 / 00.00 / 10.50€ - Sabre Laser : 15.50 / 00.00 / 15.50€ - Escrime Artistique : 15.50 / 00.00 / 15.50€  
Participation ATE68 : 3.00€

Un adulte qui souhaite faire l'artistique et l'escrime moderne paiera uniquement le tarif « Adulte » à 308€, idem pour le sabre laser. La cotisation sera de 308€ pour le cumul de l'Artistique et du Sabre Laser.

(\*) Les cotisations des adultes sont prises en compte en premier dans le calcul global de la facture « Famille ». La réduction pour les cotisations familles ne s'applique aux tarifs indiqués ci-dessus.

(\*\*) La convention SUAPS réalisée avec l'UHA de Mulhouse concerne uniquement la 1ère année liée à la découverte de l'escrime, les étudiants devront présenter obligatoirement leur attestation SUAPS avec le dossier d'inscription.

## MATERIEL D'ESCRIME

Le règlement FFE dispose que le tireur doit être équipé d'une tenue adaptée à sa catégorie pour les entraînements. En compétition, le règlement français impose le port de matériel estampillé CE quelle que soit la catégorie.

Le matériel est loué individuellement (40€ maxi les deux 1ères années puis 80€ à partir de la 3ème avec obligation d'achat d'un masque et gant) sur toute la saison et sera rendu propre et bon état en fin de saison contre le chèque de caution de 300.00€. Une liste de Location de Matériel sera gérée par le Maître d'Armes avec la précision du matériel emprunté.

Le FCM-Escrime propose sa bourse aux vêtements le même jour que l'Assemblée Générale (prévue le 24.11.2023). Le Club passe des commandes de matériel groupé chez notre fournisseur habituel, se renseigner auprès du Maître d'Armes.

## LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Comprend impérativement le Formulaire dûment rempli, le Certificat Médical et la totalité de la Cotisation Annuelle.

## LA COTISATION DE SOLIDARITE

Le président ou les Maîtres d'Armes sont à votre disposition pour évoquer très simplement et en toute confidentialité votre situation financière

## L'ECHELONNEMENT LA COTISATION

Possibilité d'échelonner la cotisation jusqu'à 3 CHQ maxi  
Les 3 dates d'encaissement :  
(02 Octobre) - (15 janvier) - (22 avril)



# BULLETIN D'INSCRIPTION FCM-ESCRIME SAISON 2023 / 2024



## CERTIFICAT MÉDICAL :

❖ PUBLICS MINEURS : PREMIERE LICENCE OU RENOUELEMENT DE LICENCE :

Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 : il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois nécessaire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.  
⇒ Question santé mineur + attestation mineur.

❖ PUBLICS MAJEURS NON VÉTÉRANS : PREMIER LICENCE ET RENOUELEMENT :

1. Première licence : un certificat datant de moins d'un an (au jour de la demande), si volonté de compétition, le certificat doit comporter la mention « en compétition ».
2. Renouvellement de la licence : un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT) + attestation, si réponse : produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication.

❖ VÉTÉRAN (40 ANS OU PLUS AU COURS DE LA SAISON SPORTIVE) :

**Avant 65 ans** : Le certificat médical spécifique doit être remplis tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, les années où le certificat n'est pas exigé : questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT-0) + attestation.

**Après 65 ans** : Le certificat médical spécifique doit être remplis tous les ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin.

## DOSSIER COMPLET A REMETTRE AU SECRETARIAT OU AU MAITRE D'ARMES

**SOIT PAR COURRIER**  
A l'attention de Mme LEYSSENS  
Secrétaire Générale du FCM-Escrime  
11, rue de l'ILL - 68720 ILLFURTH  
Tél : 06.15.26.14.89

**SOIT PAR DÉPÔT AU MAITRE D'ARMES**  
A l'attention de Maître Thierry GERARD  
Maître d'Armes du FCM-Escrime  
5, Rue des frères Lumière - 68100 MULHOUSE  
Tél : 06.07.18.50.81

Les demandes des licences à la FFE (Fédération Française d'Escrime) seront effectuées lorsque le dossier d'inscription sera complet (fiche + cotisation + certificat).

Le retour du formulaire vous engage pour la saison entière, seule la cotisation déduite de la Licence pourra être remboursée (au prorata des mois écoulés) en cas de remboursement.

Toute demande de remboursement devra être adressée par mail au Président et copie au Secrétariat.

## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

**SIEGE DU CLUB : SALLE D'ARMES**  
8, rue des Muguet - 68720 HOCHSTATT  
Tél : 06.62.83.47.47

**PRÉSIDENT : M. ETIENNEY Guillaume**  
8, rue des Muguet - 68720 HOCHSTATT  
Tél : 06.62.83.47.47

**SECRETARIAT : Mme LEYSSENS Isabelle**  
11 rue de l'ILL - 68720 ILLFURTH  
Tél : 06.15.26.14.89

**MAÎTRE D'ARMES : M. GERARD Thierry**  
5, Rue des Frères Lumière - 68100 MULHOUSE  
Tél : 06.07.18.50.81